

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 28 novembre 2023

Délibération n° 2023.11.61

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 16 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 17 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : MM. Emmanuel CHERMETTE et Mathieu POTHERAT.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Garantie d’emprunt à l’OPAC du Rhône pour le financement de 11 logements sociaux situés route du Beaujolais

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme de construction de 11 logements sociaux situés route du Beaujolais, l’OPAC du Rhône sollicite une garantie d’emprunt à hauteur de 25 % (en complément de la garantie de la communauté de communes à hauteur de 25 % et celle du Département du Rhône à hauteur de 50 %) nécessaire à la réalisation de l’opération dont le montant prévisionnel s’élève à 744 818 €.

En apportant une garantie d’emprunt, les collectivités locales bénéficient d’un droit à réservation de logement proportionnellement au montant garanti et dans la limite de 20% du programme.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l’unanimité d’accorder à l’OPAC du Rhône une garantie d’emprunt à hauteur de 25 % du montant exposé ci-dessus soit 186 204.50 €.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

